

Date de dépôt : 22 mai 2013

Rapport du Conseil d'Etat

au Grand Conseil sur :

- a) le rapport sur l'exécution de l'offre de prestations de la Société des Mouettes Genevoises Navigation S.A. (SMGN) 2011**
- b) le rapport annuel de gestion de la SMGN pour l'exercice 2011**

Mesdames et
Messieurs les députés,

I. Introduction

Le présent rapport se réfère à la première année du contrat de prestations 2011-2014 conclu entre l'Etat de Genève et la Société des Mouettes Genevoises Navigation S.A. (SMGN) et ratifié par la loi 10753, du 15 avril 2011. Pour un bref rappel historique, un premier contrat pluriannuel de prestations a été formalisé pour les années 2001-2004. Il a été suivi par un nouveau contrat pour les années 2005-2006, qui a fait l'objet d'un avenant permettant d'étendre sa durée de validité à 2007, puis par trois contrats de prestations ramenés à un an, ceci compte tenu des conflits qui ont surgi dès 2007 à propos de la gestion de la SMGN. Le nouveau contrat de prestations pluriannuel 2011-2014 a mis en place un cadre conventionnel et financier stable permettant de se projeter sur l'avenir. Les constats qui sont faits pour l'année 2011 sur le plan financier, sur celui de l'offre, ainsi que sur les aspects de management et organisationnels, confirment les importantes améliorations réalisées par l'opérateur.

En date du 22 mai 2013, le Conseil d'Etat a donné son approbation au rapport annuel de gestion comportant le compte de pertes et profits et le bilan audités pour l'exercice 2011 de la SMGN, ainsi qu'au rapport d'exécution de l'offre de prestations 2011.

L'assemblée générale des actionnaires a adopté le 19 avril 2012 les comptes audités de la SMGN au 31 décembre 2011, ainsi que le rapport de

gestion contenant le rapport d'exécution de l'offre de prestations 2011. La SMGN a remis à l'Etat ces documents le 30 avril 2012. Dans le courant de l'automne 2012 et sur demande de la Direction générale de la mobilité (DGM), les comptes ont fait l'objet d'une rectification suite à une erreur de la fiduciaire, qui n'a pas comptabilisé l'écriture annuelle relative à la garantie de recettes. A cette occasion, certains points de présentation du bilan et du compte de pertes et profits ont été améliorés pour une mise en conformité avec le contrat de prestations. En date du 14 décembre 2012, une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la SMGN a été convoquée pour approuver les comptes au 31 décembre 2011 rectifiés, et un nouveau jeu de documents actualisés a été remis à la DGM par courrier du 18 décembre 2012.

II. Faits marquants de l'année 2011

Des améliorations significatives ont été apportées dans la gestion :

- mise en conformité de la comptabilité par engagements;
- installation d'un système de gestion ERP permettant un contrôle automatique des comptes en comparaison budgétaire. Cet outil permettra de réduire les honoraires de consulting auprès de la fiduciaire, qui a formé le personnel concerné;
- création d'un manuel de contrôle interne avec établissement d'une matrice des risques;
- mise en conformité avec les normes AIMP/LIAF pour les entreprises subventionnées;
- engagement d'un nouveau directeur, qui a cependant dû être licencié un an plus tard.

Sur le plan de l'offre, l'année 2011 a vu la mise en place de l'horaire étendu en soirée pour les mois de juillet et août, en application du contrat de prestations pour cette même année.

III. Rapport sur la réalisation de l'offre de transport 2011

L'offre globale de transport a donc augmenté entre 2010 et 2011, compte tenu de cette extension d'horaire en soirée pour les mois de juillet et août. La fin du service de transport est ainsi passée tous les jours de 19h45 à 21h15, pour un nombre de lignes inchangé (quatre lignes). Cadences et fréquences n'ont subi aucune modification entre 2010 et 2011.

Pour rappel, le contrat de prestations 2011-2014 comprend comme les précédents des indicateurs de suivi avec des cibles à atteindre et un système

de pénalités. Le contrat est considéré comme rempli pour autant que chacune des cibles soit atteinte, c'est-à-dire lorsque le résultat se situe au-dessus ou égal à 95% de la cible. Celle-ci est partiellement atteinte lorsque le résultat se situe entre 80% et 94% de la cible, et non atteinte lorsque qu'il est inférieur ou égal à 79% de la cible. Les cibles peuvent occasionner une pénalité de 25 000 F au maximum si elles sont partiellement atteintes, et de 50 000 F au maximum si elles ne sont pas atteintes.

La réalisation des objectifs pour l'année 2011 se présente comme suit :

Offre de transport

Celle-ci se mesure en places*kilomètres (PK). Compte tenu de la marge de tolérance de 5% prévue au contrat de prestations, l'objectif est considéré comme atteint en 2011 avec 97,03% de la cible, par rapport à 100,79% de réalisation en 2010. En effet, certaines courses des lignes M1 et M2 ont dû être fusionnées et exploitées « en triangle » en raison de la sortie hors d'eau de plusieurs bateaux en même temps. Relevons que le contrat de prestations prévoit également dans son article 4 de corriger l'objectif annuel par les nombres de trajets annulés pour cause de mauvais temps, ce qui ne peut être imputé à l'exploitant.

Conditions d'exploitation

C'est un objectif de ponctualité et de régularité qui concerne le respect des cadences de dix minutes pour les lignes M1 et M2 et le respect de l'horaire pour les lignes M3 et M4 de plus basse fréquence. Le résultat 2011 montre que l'objectif est atteint avec les quatre lignes, qui se situent entre 96% et 100% des trajets dans la marge de tolérance admise de respectivement quatre et trois minutes par rapport à l'horaire.

Fréquentation

Cet indicateur est mesuré en voyages*kilomètres, soit la somme des distances parcourues par les voyageurs dans les bateaux. Il a été nettement dépassé avec 114,8% de réalisation par rapport à la cible du contrat pour 2011. La fréquentation n'a pas seulement augmenté par rapport à l'objectif de l'année mais également par rapport à l'an dernier puisque la croissance a été de +19%. Elle s'explique d'une part par l'extension de l'offre en été, accompagnée d'une augmentation de la fréquentation touristique, et d'autre part par une météo particulièrement clémente en hiver et au printemps (+ 33% de fréquentation de février à mai en comparaison de 2010).

IV. Rapport annuel de gestion de l'entreprise et comptes de la SMGN pour l'exercice 2011

Les comptes de la SMGN sont présentés sur la base du référentiel comptable Swiss GAAP RPC.

L'année 2011 s'est achevée avec un bénéfice après subvention de 18 134 F par rapport à un bénéfice de 67 651 F en 2010 augmenté de la garantie de recettes de 6 637 F dûment payée à l'Etat, soit 74 287 F. Le budget 2011 du plan financier pluriannuel était, quant à lui, prévu à l'équilibre. Le déficit avant subvention s'est établi à 2 403 473 F, inférieur de 35 802 F à celui du budget, couvert par la contribution de l'Etat de Genève, enregistrée comme prévu à 2 439 275 F.

A) Analyse des comptes 2011 par rapport au budget 2011

Pour la première fois, les comptes ont été présentés selon la structure comptable du contrat de prestations, ce qui facilite les comparaisons.

Produits

Les produits sont composés à 83% des recettes du transport provenant de la part de 0,66% des recettes Unireso revenant à la SMGN, à 13% des indemnités cantonales à la communauté tarifaire et pour le solde de 4% de diverses recettes propres à la SMGN. Les recettes du transport, budgétées à 833 818 F, ont atteint 855 753 F, soit + 3%. Cela est à mettre en lien avec la progression de l'offre et de la fréquentation.

Quant aux recettes diverses de 41 552 F, essentiellement composées des recettes de la Neptune et de commissions sur la vente de billets de tiers, elles sont supérieures de 19% au montant budgété.

Le total des produits dépasse pour la première fois le seuil du million avec 1 034 358 F, supérieur de 3% aux prévisions du plan financier.

Charges d'exploitation et de gestion

Le total des charges est quasi conforme au budget de 3 445 146 F avec un montant de 3 437 831 F, soit -0,2%. Cette bonne performance globale, qui suit celle de l'année 2010, se retrouve également au niveau des deux blocs principaux de coûts. En effet, tant les charges d'exploitation que les charges de gestion présentent de faibles variations par rapport au budget 2011, respectivement + 0,2% et - 0,9%.

Les charges d'exploitation sont composées à 68% des salaires et charges sociales qui s'établissent à 1 527 028 F, soit inférieures de 4% par rapport au plan financier. L'entrée en fonction du nouveau directeur général et l'engagement de 3 pilotes sont venus partiellement combler le sous-effectif de l'année 2010 et ont permis l'extension de l'offre prévue au contrat. Cette

extension d'horaire en soirée a rencontré des résistances auprès des pilotes, tous concernés par le nouvel horaire, et a dû faire l'objet d'une renégociation salariale avec le syndicat SEV, aboutissant à une augmentation des rémunérations qui n'était pas prévue au budget. Ainsi, des bonus ont été versés aux pilotes pour juillet et août pour un montant total de 36 365 F. Ils sont composés d'une prime de + 25% de 20h15 à 21h45 pour 9 557 F, d'un bonus de 50 F par jour de travail et par pilote pour 24 750 F et des bonifications supplémentaires liées à l'extension de l'horaire aux heures du dimanche pour 2 058 F. Ces bonus, ainsi que l'indexation des salaires calculée sur celle de l'Etat à + 0,2% pour 2011, n'ont pas affecté ce poste qui reste dans les limites fixées.

Le poste de la formation, qui s'élève à 72 900 F en 2011, a subi un dépassement budgétaire de 47% (+ 23 160 F) compte tenu des trois engagements de pilotes précités, d'un cours de remise à niveau pour les premiers soins dispensé à tout le personnel et de la formation continue des pilotes, ces deux dernières mesures étant exigées par l'Office fédéral des transports.

Le poste d'entretien des bateaux a également subi un dépassement budgétaire. Les coûts d'entretien se sont élevés à 294 086 F pour un budget de 215 350 F, soit + 78 736 F (+ 37%). Un problème imprévu est intervenu sur les chargeurs des deux bateaux solaires MG6 et MG12, qui ont dû être changés et un de réserve acquis. De plus, les batteries de la MG12 ont également dû être changées. Par ailleurs, les travaux sur la MG1, complètement rénovée, se sont prolongés au premier semestre de 2011. Globalement, ce sont la MG1 et la MG12 qui font l'essentiel des coûts d'entretien en 2011.

Le poste d'entretien des débarcadères et des véhicules contient en réalité des charges plus élevées de 89 712 F qui ont été compensées par l'utilisation des provisions de 92 000 F qui avaient été constituées l'année précédente. La rénovation du camion-grue et de la remorque est donc faite.

L'exercice 2011 bénéficie d'un coût de carburant particulièrement faible (- 87%) compte tenu d'une refacturation à Swissboat concernant les années 2010-2011 pour 42 719 F. Les charges diverses Lac sont augmentées de 35% avec l'apparition de nouveaux frais de sécurité (+ 37 137 F) liés à l'engagement d'agents Protectas pour les parcours en soirée. Cette mesure a rencontré l'adhésion tant du public que du personnel navigant. Quant aux frais de comptage passagers, ils sont nettement en-dessous du budget, la SMGN ayant renoncé en 2010 à l'acquisition d'un nouveau système jugé trop coûteux.

Pour ce qui concerne les charges de gestion, seuls deux postes présentent un dépassement budgétaire significatif. Ce sont les honoraires des consultants divers, qui sont en effet supérieurs au budget de 102 480 F (+ 128%) et les frais informatiques, qui n'avaient pas été budgétés, et qui s'établissent à 76 663 F. Ces coûts sont en lien avec la mise en place du nouvel outil ERP de gestion et de comptabilité, qui a nécessité une formation spécifique et une importante réorganisation à l'interne. Cet outil permet d'internaliser les compétences comptables, gage d'économies ultérieures, et un meilleur suivi budgétaire. Il constitue par ailleurs une plateforme informatique sur laquelle pourront se greffer d'autres outils de gestion d'entreprise. Cette installation représente une étape importante dans la modernisation administrative de la SMGN. Excepté les frais de représentation et de déplacement, sous-estimés dans le plan, et la TVA non récupérée, tous les autres postes sont dans le sens de l'économie budgétaire. Les charges de personnel administratif sont notamment inférieures de 62 684 F (- 10%), suite à la décision de ne pas engager de responsable des ressources humaines.

B) Garantie de recettes

Le contrat de prestations SMGN prévoit expressément une garantie par l'Etat de recettes de transport Unireso minimales. Cette garantie s'applique sur la part des recettes Unireso nettes des charges Unireso revenant à la SMGN, les valeurs de référence étant les montants du plan financier. En contrepartie, il est stipulé qu'en cas d'excédent de recettes de transport nettes d'Unireso par rapport au budget, le différentiel positif est intégralement restitué à l'Etat de Genève, avant la répartition du bénéfice.

L'application du mécanisme de la garantie pour l'exercice 2011 a engendré une rétrocession en faveur de l'Etat de Genève de 17 668 F. C'est cette rétrocession qui a fait l'objet d'une correction des comptes 2011 de la SMGN. De son côté, l'Etat de Genève l'a comptabilisée sur l'exercice 2012, l'exercice 2011 étant déjà bouclé. S'agissant de la présentation des comptes et conformément au contrat de prestations, la garantie de recettes n'est plus considérée comme une charge d'exploitation mais comme une adaptation en plus ou en moins de la contribution annuelle prévue.

C) Analyse des comptes 2011 par rapport aux comptes 2010

Produits

Les recettes des lignes Unireso ont augmenté de 39 855 F (+ 5%) pour des recettes diverses également en progression, de 11%. C'est le reflet de l'extension de l'offre et de la hausse de la fréquentation. Les indemnités de la communauté tarifaire ont progressé de + 70% conformément au plan financier, s'établissant à 135 074 F, contre 79 460 F en 2010.

Au total, les produits ont augmenté de 11%, s'établissant à 1 034 358 F.

Charges d'exploitation et de gestion

Le total des charges a augmenté de 3 277 951 F à 3 437 831 F entre 2010 et 2011, soit une hausse de 159 880 F (+ 5%).

Les charges d'exploitation sont composées à 68% des salaires et charges sociales qui s'établissent à 1 527 028 F, contre 1 289 432 F en 2010, soit + 18% et 62% du total en 2010. Cette nette progression est à mettre en lien avec les engagements de l'année 2011 mais surtout avec le sous-effectif observé en 2010. Les frais de formation ont quintuplé avec la mise en place du nouveau système de gestion ERP.

Le poste entretien des débarcadères et véhicules a fortement diminué car l'année 2010 avait été grevée d'une constitution de provisions pour 92 000 F qui a été utilisée en 2011. Dès 2011, les débarcadères sont totalement amortis. Les coûts d'entretien des bateaux, qui représentent le deuxième poste le plus important des charges d'exploitation (13%, inchangé en proportion par rapport à 2010) sont augmentés en francs de 11% sur l'an dernier. Excepté les nouveaux frais des agents de sécurité Protectas et la refacturation de carburant à Swissboat qui sous-évalue ce poste, les autres postes de l'exploitation n'ont pas varié de façon notable.

Les salaires et charges sociales de gestion, qui font le 46% des charges de gestion (44% en 2010), ont connu une faible progression de 2% avec diverses modifications de temps de travail et l'adaptation à la hausse du salaire du directeur. L'effectif total s'établit à 25,4 postes ETP fin 2011. Le compte loyers a augmenté de 19% par rapport à 2010 (+ 8 769 F) compte tenu du fait qu'il contient également les frais d'entretien des locaux, l'aménagement de la rotonde ayant été amélioré et l'édicule restauré. En conséquence, la suppression d'un container a permis de réduire les frais d'assurances. Pour ce qui est du poste publicité, devenu positif, il bénéficie de l'extourne de la provision de 18 000 F constituée en 2010 pour l'identification du pavillon, charge à laquelle il a été renoncé, tout comme l'actualisation du site internet, pour l'instant.

On se rappelle que l'année 2010 avait vu l'enregistrement d'honoraires de consultants particulièrement élevés avec l'élaboration du nouveau contrat de prestations et le suivi de l'audit de l'Etat. En comparaison, ces coûts ont diminué en 2011 de 79 690 F (- 30%), malgré le dépassement budgétaire observé sur l'année. Outre la très forte augmentation des frais d'informatique déjà renseignée ci-dessus, les autres charges de gestion présentent une bonne stabilité par rapport à 2010.

D) Trésorerie et bilan

Si l'on exclut les éléments non monétaires du résultat (amortissements et variations de provisions) pour avoir une vision de la production de liquidités sur l'année, on constate que le déficit de trésorerie de la SMGN (ou cash flow négatif), avant subvention de l'Etat, a passé entre 2010 et 2011 de 2 052 283 F à 2 410 139 F soit une augmentation de 357 856 F (+ 17 %). Ceci est lié à l'utilisation et à l'extourne, effectuées pendant l'année 2011, des diverses provisions totalisant 133 000 F constituées en 2010, qui font naturellement apparaître des coûts comptables réduits par rapport aux coûts réels sur la période 2011. Le cash flow après subvention est passé de 360 687 F à 11 468 F, soit - 349 219 F. Vu que la contribution de l'Etat a quelque peu augmenté en 2011 (+ 19 668 F pour la subvention de base et + 55 614 F pour les indemnités à la Communauté tarifaire intégrale), c'est dire que la société n'a généré aucune trésorerie supplémentaire en 2011, contrairement à l'année 2010. Le tableau complet des flux de trésorerie établi par la fiduciaire, intégrant l'ensemble des variations des postes de bilan aux 31 décembre 2010 et 2011 influençant la trésorerie, montre effectivement que l'année 2011 a eu un effet de resserrement sur la trésorerie (- 42 647 F), qui reste cependant particulièrement bonne. Cet effet n'est cependant imputable qu'à l'activité opérationnelle, l'année 2011 n'ayant occasionné aucun investissement ni remboursement de prêt.

Pour ce qui est du bilan, la part des fonds propres, de 596 667 F, a passé de 38 % à 42,5 % du total, ce qui est un très bon ratio de financement propre, permettant de couvrir le 68,7 % des actifs immobilisés. Rappelons que quatre bateaux sur six sont totalement amortis. Cela dit, la présence d'une perte reportée substantielle fragilise la marge de manœuvre de la société, qui est d'environ 200 000 F avant le surendettement théorique. Toutefois, cette perte reportée s'amenuise d'année en année puisque entre le 1^{er} janvier 2010 et le 31 décembre 2011, elle a diminué de 25 979 F (- 18 %). Le plan financier 2011-2014 permettra de stabiliser la situation. Si l'on rajoute aux fonds propres le prêt bancaire de long terme, les fonds à long terme dont dispose la société permettent de couvrir ses actifs immobilisés à 128,9 %, ce qui représente un bon ratio de financement à long terme, en amélioration par rapport à 2010 (113,4 %).

E) Indicateurs financiers

Le taux de couverture globale, qui mesure la capacité de l'entreprise de couvrir ses charges par les recettes, est de 30,09 %, en nette progression par rapport à 2010 (28,39 %). Il est plus élevé que la cible de 29,20 % prévue au

plan financier (annexe 2 du contrat de prestations). L'objectif est donc dépassé de 3 %.

Le deuxième indicateur financier est l'indicateur mesuré en francs des coûts en rapport à l'offre (PK). Il est de 0,499 F pour 2011, soit légèrement moins bon que la cible fixée à 0,481 F pour la même année et en légère détérioration par rapport à 2010 (0,476 F). Cela est dû à la progression des coûts liée à l'offre, couplée à un total de PK légèrement en-dessous de la cible. L'objectif 2011 est cependant considéré comme atteint puisque la variation est inférieure aux 5 % admis.

F) Distribution du résultat annuel

Conformément à l'article 13 du contrat de prestations 2011-2014, la SMGN a conservé 50 % du bénéfice net réalisé de 18 134 F, soit 9 067 F, qui ont été portés dans les fonds propres sous la rubrique « part de subvention non dépensée ». L'autre 50 %, revenant à l'Etat, a été porté au passif dans les engagements à long terme sous la rubrique « restitution contractuelle du bénéfice ». Ces comptes évolueront en plus ou en moins en fonction des prochaines années du contrat, à l'issue duquel les soldes seront définitivement acquis par chacune des parties. Ce mécanisme, ainsi que le taux de répartition, qui était de 75 % en faveur de l'Etat auparavant, est désormais identique à ce qui est appliqué aux TPG.

Si l'on tient compte de l'ensemble des éléments concernant l'exercice 2011, la contribution finale 2011 de l'Etat de Genève en faveur de la SMGN s'élève à 2 549 594 F. Ce montant comprend d'une part la subvention de base de 2 439 275 F et, d'autre part, les indemnités Unireso de 135 074 F, ainsi que le prévoyait le contrat de prestations. A ces contributions s'ajoutent 1 980 F au titre de la participation financière cantonale aux frais de gestion et de communication Unireso, mais se retranchent la rétrocession de 17 668 F au titre de la garantie de recettes et le retour de 50 % du bénéfice de 9 067 F.

V. Comptes intermédiaires au 30 juin 2012

Conformément aux discussions intervenues en Commission des Transports lors de l'instruction du contrat de prestations 2011-2014, il était convenu de présenter avec les comptes 2011 un bouclage intermédiaire des comptes au 30 juin 2012, de façon à donner une visibilité accrue sur l'évolution de la société à mi-chemin du contrat de prestations et conforter le versement des indemnités prévues pour les années 2013 et 2014.

La société a poursuivi sa réorganisation en 2012. L'extension de l'horaire en soirée, désormais depuis le 1^{er} avril jusqu'au 30 octobre, comme prévu au

contrat de prestations, a pu être assurée malgré le départ de trois pilotes au premier semestre. La SMGN a constaté en 2012 une instabilité croissante de l'effectif coïncidant avec l'arrivée du nouvel horaire, et une baisse de fréquentation liée aux mauvaises conditions météorologiques et à la baisse du tourisme. Les comptes intermédiaires au 30 juin 2012 font cependant état d'un bénéfice de 105 734 F par rapport à un résultat budgété neutre. Bien qu'il soit dû en partie à une économie de frais sur les honoraires et diverses charges de gestion, ce résultat positif est aussi à mettre en lien avec le départ des trois pilotes et de la précédente responsable administrative et d'exploitation. Pour pallier à cette situation d'exploitation à flux tendus, la SMGN a pris diverses mesures dans le sens de la polyvalence du personnel, permettant d'assurer la continuité du service. L'ensemble de l'année verra ce résultat sans doute diminuer de coûts d'entretien des bateaux supplémentaires (+78 %), vu notamment leur préparation accrue en vue de l'extension de l'horaire, tendance déjà observée en 2011.

VI. Conclusion et perspectives

L'analyse des comptes et des prestations de la SMGN démontre que le contrat de prestations a été rempli en 2011 et que l'année 2012 se présente positive malgré les difficultés d'exploitation rencontrées. La société s'est résolument engagée sur la voie de la modernisation, de la professionnalisation et de la réorganisation, tant sur le plan administratif que sur le plan technique. Sur le plan financier, la situation est saine et satisfaisante. Il subsiste actuellement la question non résolue des locaux, la Ville de Genève n'ayant toujours pas pu trouver une solution adaptée pour reloger la SMGN. Hormis ce point et la question de la modernisation de la flotte, l'avenir, tant du point de vue de l'exploitation que du point de vue des relations avec l'Etat, est envisagé sereinement.

En point d'orgue, l'Inspection cantonale des finances a procédé à un audit de la société et a rendu son rapport en février 2013. Il met en évidence les très nettes améliorations observées dans la gestion de la SMGN. Un nombre important d'anciennes observations ont été clôturées et il ne subsiste que quelques observations de nature administrative ou comptable pour la majorité desquelles la SMGN a d'ores et déjà remédié.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les députés, à prendre acte du présent rapport.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :
Anja WYDEN GUELPA

Le président :
Charles BEER

Annexes :

1. *Rapport de l'organe de révision contenant le bilan et le compte de pertes et profits au 31 décembre 2011 de la SMGN*
2. *Rapport de gestion et de réalisation de l'offre 2011 de la SMGN*
3. *Compte de pertes et profits intermédiaire au 30 juin 2012*



Global Audit Services SA, Genève

SMGN SOCIÉTÉ DES MOUETTES
GENEVOISES NAVIGATION SA

GENÈVE

RAPPORT DE L'ORGANE DE REVISION
CONTRÔLE ORDINAIRE

SUR LES COMPTES ANNUELS
DE L'EXERCICE 2011



Global Audit Services SA, Genève

Rapport de l'organe de révision
à l'Assemblée générale des actionnaires de
SMGN SOCIÉTÉ DES MOUETTES GÉNEVOISES
NAVIGATION SA, Genève

Genève, le 3 décembre 2012

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de SMGN Société des Mouettes Genevoises Navigation SA, Genève comprenant le bilan, le compte de profits et pertes et l'annexe pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2011.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales et aux statuts, incombe au Conseil d'administration. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil d'administration est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses (NAS). Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2011 sont conformes à la loi suisse et aux statuts, ainsi qu'aux directives étatiques et au référentiel Swiss GAAP RPC.

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 728 CO et art. 11 LSR) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'art.728a al.1 chiff. 3 CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil d'administration.

En outre, nous attestons que la proposition de reporter à nouveau la perte au bilan est conforme à la loi suisse et aux statuts et recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Global Audit Services SA



Alain Girardin
Expert réviseur agréé
Réviseur responsable



Rose-Mary Garcia Cabrini
Expert réviseur agréé

Annexe : comptes annuels

**SOCIETE DES MOUETTES
GENEVOISES NAVIGATION SA
GENEVE**

Situation détaillée rectifiée au 31 décembre 2011

Bilan comparatif au 31 décembre 2011 et 31 décembre 2010	Pages 1
Compte de pertes et profits comparatif de l'exercice 2011 et 2010	2
Annexe aux comptes annuels	3 - 5
Détails divers	6 - 9
Tableau des flux de trésorerie	10
Tableau des fonds propres	11

1489.24
7815 MB/cp
16 novembre 2012

BILAN AU 31 DECEMBRE 2011

PASSIF

ACTIF	Page	31.12.2011	31.12.2010	COURT TERME	Page	31.12.2011	31.12.2010
DISPONIBLE							
Caisse		15'960.95	13'843.30	Passifs transitoires	7	45'381.70	43'000.00
Crédit Suisse		380'122.17	424'886.54	Créanciers divers c/c actionnaire Provisions	7	188'181.51 3'499.38 0.00	141'344.10 53'411.98 133'000.00
REALISABLE				Restitution contractuelle du bénéfice		50'737.95	50'737.95
Débiteurs	6	514.52	34'184.84	Etat de Genève, minimum garanti		17'688.35	6'636.74
c/c TPG		46'351.00	35'554.00				
Acquis transitoires	6	93'673.25	51'873.01	LONG TERME			
				Restitution contractuelle du bénéfice		9'066.76	0.00
				Crédit Suisse		512'800.00	530'000.00
						521'866.76	530'000.00
IMMOBILISE				FONDS PROPRES			
Immobilisations financières				Capital-actions		650'000.00	650'000.00
Stock cartabonus		11'330.00	13'590.00	Réserve spéciale		117'671.18	117'671.18
Garantie loyers		10'562.68	6'420.04	<u>Pertes et Profits</u>			
Immobilisations corporelles	6	8'078.10	7'612.30	Perte reportée		(180'070.92)	(196'983.57)
Mobilier, machines, informatique		838'045.00	957'765.00	Part de subvention non dépensée		9'066.76	0.00
Bateaux		1.00	1.00	Bénéfice de l'exercice		0.00	16'912.65
Véhicules		1.00	1.00				
Débarcadères					11	596'667.02	587'600.26
Total de l'actif		868'017.78	985'389.34	Total du passif		1'404'639.67	1'545'731.03
		1'404'639.67	1'545'731.03				

COMPTE DE PERTES ET PROFITS DE L'EXERCICE 2011

DESIGNATION	Budget 2011	Page	Effectif 2011	Effectif 2010	Ecart 2011/2010
	CHF		CHF	CHF	CHF
<u>PRODUITS</u>					
Participation cantonale aux frais de gestion	1'980.00		1'980.00	0.00	1'980.00
Indemnité communauté tarifaire intégrale	135'073.00		135'074.00	79'460.00	55'614.00
Produits transports voyageurs	833'818.00		855'752.80	815'897.85	39'854.95
Recettes diverses	35'000.00	8	41'551.51	37'272.79	4'278.72
TOTAL PRODUITS	1'005'871.00		1'034'358.31	932'630.64	101'727.67
<u>CHARGES D'EXPLOITATION</u>					
Salaires et charges sociales	1'595'264.00		1'527'028.05	1'289'431.77	237'596.28
Formation	49'740.00		72'900.00	11'700.00	61'200.00
Entretien bateaux	215'350.00	8	294'086.15	265'934.16	28'151.99
Entretien débarcadères et véhicules	32'725.00		38'307.08	183'319.40	(145'012.32)
Amortissement débarcadères	0.00		0.00	26'718.95	(26'718.95)
Amortissement bateaux	119'724.00	6	119'720.00	119'720.00	0.00
Assurances bateaux	11'709.00		8'694.40	11'593.10	(2'898.70)
Frais exploitation Unireso	45'687.00		49'953.45	45'477.11	4'476.34
Carburant	50'500.00		6'509.70	40'825.55	(34'315.85)
Charges d'exploitation diverses	112'770.00	8	119'952.50	68'862.85	51'089.65
Total charges d'exploitation	2'233'469.00		2'237'151.33	2'063'582.89	173'568.44
MARGE BRUTE	(1'227'598.00)		(1'202'793.02)	(1'130'952.25)	(71'840.77)
<u>CHARGES DE GESTION</u>					
Salaires et charges sociales	609'993.00		547'309.70	536'700.18	10'609.52
Loyers	64'606.00		55'291.56	46'522.50	8'769.06
Services industriels	33'330.00		32'176.20	30'031.95	2'144.25
Assurances	23'230.00		19'730.40	25'647.65	(5'917.25)
Charges de gestion diverses	116'633.00	9	155'013.68	114'053.54	40'960.14
Honoraires	264'280.00	9	304'479.99	387'170.50	(82'690.51)
Intérêts	22'525.00	9	13'639.71	13'745.50	(105.79)
Impôts, taxes et divers	17'300.00		5'624.00	7'464.35	(1'840.35)
TVA non récupérée	59'789.00		67'414.61	53'031.24	14'383.37
Total des frais généraux	1'211'677.00		1'200'679.85	1'214'367.41	(13'687.56)
Résultat avant subvention	(2'439'275.00)		(2'403'472.87)	(2'345'319.66)	(58'153.21)
Versements Etat de Genève	2'439'275.00		2'439'274.74	2'419'607.00	19'667.74
Recettes à restituer à l'Etat			(17'668.35)		
Résultat avant restitution du bénéfice	0.00		18'133.52	74'287.34	(38'485.47)
Restitution 50 % du bénéfice	0.00		(9'066.76)	(57'374.69)	48'307.93
RESULTAT NET	0.00		9'066.76	16'912.65	9'822.46

- 3 -

SOCIETE DES MOUETTES GENEVOISES NAVIGATION SA
Genève

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS ARRETES AU 31 DECEMBRE	2011	2010
	CHF	CHF
1 Cautionnements, obligations de garantie et constitution de gages en faveur de tiers	néant	néant
2 Actifs mis en gage ou cédés pour garantir des engagements de la société ainsi que des actifs sous réserve de propriété	néant	néant
3 Montant global des dettes découlant de contrats de leasing non portées au bilan	0.00	0.00
4 Valeurs d'assurance-incendie et autres des immobilisations corporelles d'exploitation	3'254'300.00	3'254'300.00
5 Dettes envers les institutions de prévoyance professionnelle	0.00	0.00
6 Montants, taux d'intérêts et échéances des emprunts obligataires émis par la société	néant	néant
7 Toute participation-essentielle à l'appréciation de l'état du patrimoine et des résultats de la société	néant	néant
8 Montant global provenant de la dissolution des réserves de remplacement et des réserves latentes dissoutes, dans la mesure où il dépasse le montant global des réserves du même genre nouvellement créées, si le résultat économique est ainsi présenté d'une façon sensiblement plus favorable	néant	néant
9 Indications sur l'objet et le montant des réévaluations	néant	néant
10 Indications sur l'acquisition, l'aliénation et le nombre des actions propres que détient la société, y compris de celles qui sont détenues par une autre société dans laquelle la première a une participation majoritaire; sont également mentionnées les conditions auxquelles la société a requis ou aliéné ses propres actions.	néant	néant
11 Montant de l'augmentation autorisée et de l'augmentation conditionnelle du capital	néant	néant
12 Indications sur la réalisation d'une évaluation du risque Une analyse des risques a été effectuée		
13 Motifs qui ont conduit à la démission de l'organe de révision	néant	néant
14 Autres indications prévues par la loi	néant	néant

Annexe aux comptes annuels arrêtés au 31.12.2011

1 Informations générales

La Société des Mouettes Genevoises Navigation SA (ci-après : SMGN) est une société anonyme dont le siège est à Genève.

La SMGN a pour but, dans le cadre d'un contrat de prestations conclu avec l'Etat, de mettre à la disposition de la population des lignes de transport public lacustre.

2 Principes de comptabilisation

Les comptes annuels sont établis conformément aux principes comptables légaux en Suisse et sur la base des cours historiques. Les produits et les charges sont comptabilisés sur la base des prestations et engagements convenus.

En outre, les états financiers sont établis conformément aux normes comptables Swiss Gaap RPC.

Les montants présentés dans ces états financiers sont exprimés en francs suisses.

3 Principes d'évaluation comptables

Liquidités, dettes bancaires

Les liquidités sont portées au bilan à leur valeur nominale. Les dettes figurent pour leurs montants dus en capital et intérêts.

Débiteurs

Les créances sont évaluées à leur valeur nominale sur la base des prestations réalisées à la date de clôture.

Compte de régularisation actif et passif

Les postes transitoires sont déterminés en fonction du principe de la délimitation des charges et des produits sur l'exercice concerné



Quai du Mont-Blanc 8 - 1201 Genève (Suisse)
Téléphone 022 732 29 44 - Fax 022 732 12 30

SERVICES RÉGULIERS CONCESSIONNÉS

Rapport de gestion SMGN année 2011

L'année 2011 marque une étape importante pour la société des Mouettes Genevoises.

En effet, en fin 2010 un nouveau contrat de prestations a été signé pour quatre ans (2011-2014).

Ce nouveau contrat implique de nouvelles obligations :

- Comptabilité par engagement,
- Respect des normes AIMP /LIAF, liées aux entreprises subventionnées,
- Création d'un manuel de Système de Contrôle Interne,
- Une situation des comptes au terme des deux premières années du contrat.

Il nous offre en contrepartie de nombreux avantages, car il permet à la société de mieux gérer et contrôler le budget octroyé tant au niveau exploitation que gestion et d'avoir une meilleure visibilité de tous les postes. Cette visibilité permet à la société d'envisager un réel développement.

Suite au rapport de la société Brandt Advisory concernant le budget 2011-2014, il en est ressorti que la SMGN pourrait avoir une meilleure visibilité des dépenses et de ce fait mieux gérer les différents postes du budget.

Parallèlement à cette recommandation, la SMGN a décidé d'installer un système de gestion ERP.

Grâce à ce système, les dépenses et les engagements sont rapprochés automatiquement du budget. Cela nous apporte une situation réelle pour chaque poste et une meilleure appréhension du futur au niveau du développement de la SMGN.

De plus, cet outil nous garanti une réduction des dépenses de consulting (fiduciaires) et nous assure une professionnalisation de la gestion opérationnelle.

Pour l'exercice 2011, le contrat de prestations a été exécuté conformément aux obligations requises.

Fait marquant de l'année : Vote du Conseil d'Etat pour une extension d'1h30 du service le soir :

2011 : Juillet et août

2012-2014 : Avril à Octobre

I Gestion

Indicateurs de performances du contrat de prestations :

Les objectifs des indicateurs présents dans le contrat ont tous été atteints.

Fréquentation : Hausse globale de 20 % par rapport à 2010.

Total passagers transportés en 2010 : 1'307'033

Total passagers transportés en 2011 : 1'555'521

Nous interprétons cette hausse, d'une part, par la continuité linéaire de la courbe de fréquentation.

D'autre part, grâce à une météo très clémente au printemps, plutôt ensoleillée et sans précipitations au début de l'hiver. En effet, les mois de février à mai 2011 enregistrent les plus fortes hausses ainsi que les mois d'octobre et de décembre.

Pour information, sur les mois de février à mai, nous avons une augmentation de la fréquentation de 33% par rapport à 2010, pour le mois d'octobre l'augmentation est de 14% et enfin, pour décembre, elle est de 33.8%.

Enfin, nous pouvons supposer l'augmentation du capital sympathie du public provoquée par notre extension de service accompagnée d'une augmentation de la fréquentation touristique sur Genève.

Plus précisément, les mois de juillet et août 2011 voient une augmentation de 8.8 % par rapport à l'année 2010.

Respect des cadences et horaires :

Malgré la hausse de la fréquentation enregistrée, tous les objectifs ont été atteints.

M1 : 96% (Pourcentage de chaque course ayant un écart \leq à 4 minutes /cible à 95%)

M2 : 96.5% (Pourcentage de chaque course ayant un écart \leq à 4 minutes /cible à 95%)

M3 et M4 : 100% (Pourcentage de chaque course ayant un retard \leq à 3 minutes/cible 95%)

Places / Km :

Objectif atteint à 96.26%

(Kilomètres commerciaux parcourus selon capacité des bateaux /cible à 95%)

Taux de couverture :

Objectif atteint à + 3.04% de la valeur cible

(Pourcentage de l'ensemble des produits par rapport à l'ensemble des charges/cible à 95%)

Places/Km :

Objectif atteint à - 2.97% de la valeur cible

(Mesure en CHF de l'ensemble des charges par rapport aux places kilomètres/cible à 95%)

Gestion Comptable

Mise en place du système de gestion :

Au cours de l'année 2011, la fiduciaire E. Favre (FIEF) nous a installé un outil ERP et a assuré la formation à l'interne afin que le système soit parfaitement opérationnel dès 2012.

L'ERP nous apporte une meilleure visibilité de l'état de nos dépenses et engagements et un rapprochement avec notre budget de fonctionnement.

Outre un gain de temps indiscutable, cet outil nous permet une meilleure communication entre la direction de la société et tous les intervenants externes. L'ERP nous a permis, également, d'effectuer une réorganisation interne, car nous maîtrisons désormais tout notre environnement comptable. Les compétences sont donc internalisées ce qui entraîne automatiquement une diminution des coûts d'honoraires externes.

Enfin, ce système constitue une plateforme en vue d'améliorer d'autres outils pour une meilleure gestion de l'entreprise.

Actualisation SCI :

Notre manuel de Système de Contrôle Interne a été actualisé début 2012 selon la mise en place de notre ERP et les mutations internes à la SMGN. Ainsi, la direction de la SMGN bénéficie d'une meilleure visibilité entre les procédures, les intervenants et les contrôles.

Comptes 2011 :

Les comptes de l'exercice 2011 sont bénéficiaires à hauteur de CHF 18'133.52

Après restitution de 50% à l'Etat de Genève, le résultat net final sera de CHF 9'006.76

Une restitution des recettes à l'Etat de Genève de CHF 17'668.35 est applicable selon les articles 10,11 et 12 du Contrat de prestations « Garantie des recettes ».

Ce paiement se présente sous forme de facture.

Aucune provision n'a été constituée pendant l'exercice.

La provision constituée sur les comptes 2010 a été dissoute dans sa totalité.

Nous pouvons observer un dépassement budgétaire sur trois postes :

Honoraires :

Dépassement de CHF 40'200.-

Informatique :

Dépassement de CHF 76'663.-

Nous expliquons cette hausse d'une part par le fait que le budget honoraires a été lissé sur les quatre ans du budget. Ainsi en 2011, nous avons, des dépenses consécutives à l'installation de l'ERP et à la formation.

A cela, s'ajoute l'arrivée d'une nouvelle direction en janvier 2011 nécessitant du consulting quant au fonctionnement de la société et une mise au courant générale.

Nous tenons à souligner que cette hausse sera contrebalancée dans les années suivantes grâce au système de gestion qui réduira les interventions des prestataires fiduciaires.

Enfin, le dépassement du poste Informatique correspond à la mise en place technique du système de gestion qui n'avait pas été budgété dans ce compte.

Entretien bateaux :

Dépassement de CHF 78'736.-

Nous avons subi des pannes sur les chargeurs des bateaux électro-solaires et nous avons donc du, en milieu d'année, remplacer les chargeurs défectueux et les batteries.

Nous soulignons, encore une fois, que le budget entretien étant lissé sur la totalité du contrat de prestations, les dépassements devraient être linéarisés sur les quatre années.

Enfin, nous constatons une hausse globale des recettes de près de 3% par rapport au budget.

Plus concrètement, les recettes Unireso ont progressé de 2010 à 2011 de 11%.

Nous remarquons, également, une économie budgétaire de 1% des charges de gestion regroupant les comptes : Salaires, loyers, assurances et divers ; ainsi qu'une progression de 19% des recettes diverses : revente électricité, ventes de BD SMGN, et reverse des intérêts abonnements CFF.

II ExploitationEffectif :

Effectif selon planning (normalisé) : 15

Effectif pilotes au 01.01.2011 : 14.5

Effectif pilotes au 31.12.2011 : 16.5 + 1 en formation

Attention : Début 2012, 14.5 pilotes suite à deux démissions

Nouveaux engagements :

Un nouveau Directeur Général est entré en fonction depuis le 01.01.2011, M. Hoffmann.

Trois nouveaux pilotes en formation dès le 01.08.2011, M. Kennou, M. Müller, M. Alexandropoulos en prévision de l'extension de l'offre.

Un ré-engagement de pilote confirmé, Laurent Zimmermann, suite à un départ de pilote.

Sorties de la société :

Nathalie Pellegrinelli, suite à démission, au 31.10.2011

Hervé Hoffmann, suite à licenciement, au 31.01.2012

Selon accord salarial entre le syndicat SEV et la Direction, des bonus ont été octroyés au personnel touché par l'extension de l'offre.

CHF 50.- / jour de travail effectué,

Prime du soir dès 20h15 jusqu'à la fermeture : + 25%,

Hausse des totaux heures du dimanche (CHF +11.-), car plus d'heures effectuées.

- Les bonus ont été versés rétroactivement en août (période juillet) et septembre (période août). Les quelques erreurs commises (causées par une mauvaise interprétation des variables du programme salaire) sur les heures à +25% ont été complètement rattrapées sur les périodes suivantes.

Certains 13^{ème} salaires ont été versés par anticipation :

Priscila Trombini sur période août, suite à sa demande.

Nathalie Pellegrinelli sur période octobre, suite à sa sortie de la compagnie.

Valdo Baroni, suite à erreur de notre part. M. Baroni travaille à 50% sur une période de 6 mois à l'année, compensé sur salaires ultérieurs.

19.04.2012

4

Mutation des taux d'occupation :

Anne-Marie Terrapon est passée à 70 % au 31.10.2011

Zoran Oblak est passée à 50 % au mois de septembre 2011.

En fin 2011, M. Joël Charrière a repris par intérim le poste de Directeur Général suite au départ de M. Hoffmann et dans l'attente d'une ré-organisation à l'interne.

Personnel :

Une formation de remise à niveau des premiers secours a été organisée et dispensée à chaque membre de la SMGN.

Exploitation :

Suite à l'extension de l'offre des Mouettes, des discussions et négociations ont eu lieu entre le SEV et la Direction depuis janvier 2011. Des accords ont finalement été passés en juin 2011. Ce délai conséquent est dû au fait que certains pilotes étaient relativement opposés à ces nouvelles fermetures tardives qui ne faisaient aucunement parties du descriptif du travail à leur embauche. A cela s'est ajouté une longue discussion avec le SEV sur le responsable de la création de ces nouveaux horaires.

Les nouvelles négociations pour la nouvelle planification horaire annuelle 2012-2014 ont été entamées dès décembre 2011 avec la présentation de la nouvelle déléguée SEV.

Service :

Le service de nos lignes sur la rade M1 et M2 a été perturbé par la pose de la conduite Prieuré dans le lac.

Pendant les fêtes de Genève, le service a été perturbé (déplacement du débarcadère des Eaux-Vives vers le Quai Fleuri) et stoppé le jour des feux d'artifices.

Le service en triangle causé par des pannes, des absences ou des interventions d'entretien courant a impacté uniquement les lignes M1 et M2. Les lignes M3 et M4 ont toujours été assurées (sauf par mauvaise météo).

Enfin, durant les mois de juillet et août, des agents de sécurité ont accompagné les pilotes de fermeture dès 19h00. Nous soulignons que la totalité des pilotes a très bien accueilli cette initiative proposée par la direction.

Plaintes :

Les plaintes reçues ont été traitées par Hervé Hoffmann qui a répondu à chacune d'elle.

Détails :

Quatre plaintes mettant en cause les comportements de nos pilotes. M. Hoffmann a reçu les pilotes concernés.

Deux plaintes assez générales, concernant l'affichage des horaires, des problèmes de connexions avec d'autres lignes UNIRESO, des délais d'attente trop longs (30 min pour M3 et M4)

Une plainte liée à l'extension de l'offre contre la présence d'agents de sécurité.

Une plainte concernant la couleur rouge et jaune des bateaux, plutôt que blanche unie.

Flotte/Entretien bateaux :

Entretien régulier de la flotte sur l'année.

La MG1 est restée en chantier toute l'année 2011. Nous avons du faire face à des problèmes chez le fournisseur, ajouté à cela des délais très longs pour ré-homologuer le bateau par l'OFT.

Enfin, nous avons du stopper à plusieurs reprises l'avancement des travaux pour assurer la maintenance des autres bateaux assurant le service régulier.

Des problèmes sont apparus sur les batteries des Mouettes électro-solaires sur la période estivale.

Tous les chargeurs de MG12 ont été remplacés. La MG12 a été immobilisée à cet effet, et remplacée par MG5 du 14 août au 14 octobre.

La MG11 ainsi que la MG5 ont été sorties de l'eau pour un carénage et un contrôle intermédiaire en attendant leur mise en chantier (retardée par la MG1).

Suivi des indicateurs du contrat de prestations :

Pour réaliser la collecte des données 2011, la nouvelle Direction (JCH/LAB) s'est rendu compte que le fournisseur Axel Prod ne remplissait pas à 100% ses objectifs.

Nous tenons à nuancer l'efficacité du matériel, de l'organisation, de la collaboration et des données de ce prestataire. En effet, retrouver la fiabilité de toutes les données a pris beaucoup de temps.

Le changement de ce fournisseur est actuellement à l'étude.

Locaux :

Le nouvel édifice en remplacement du guichet billetterie a été installé le 15 mars 2011.

Nous avons subi un certain nombre de problèmes techniques nécessitant des réparations sur ce nouvel édifice. Les interventions de maintenance nous ont posé problèmes du fait de trop longs délais dans la réponse et dans l'exécution des travaux par la Ville de Genève.

Nous avons subi divers actes de vandalisme sur les bateaux et le container touchant le bureau tout au long de l'année. Nous pouvons supposer qu'une grande partie de ces incivilités sont la conséquence de la proximité du Java Club (Hôtel Kempinski) et d'autres établissements du quartier des Pâquis.

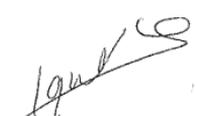
En conclusion, la SMGN s'est parfaitement adaptée à l'extension du contrat de prestations votée en 2010. En effet, les indicateurs de performances ont été atteints, et la prestation d'extension de service a été assurée grâce à notre adaptabilité et aux efforts de notre équipe. Les outils et les compétences de gestion répondent aux obligations liées aux entités subventionnées par l'Etat.

Nous tenons à conserver, ainsi, cette ligne de conduite pour l'avenir.

Cependant, afin de maintenir au mieux cette garantie sur les années à venir et dans les meilleures conditions, nous souhaitons réellement offrir à notre personnel des locaux adéquats et enfin, nous engager vers le développement d'une nouvelle flotte.



Joël Charrière
Directeur général
MAJ le 26.11.2012



Laurence Auque-Bouchez
Directrice administrative

19.04.2012

Annexe 1

Réalisation contrat de prestations 2011 SMGN SA / Actualisé le 26.11.12

Indicateurs	Objectif Contrat de prestations année 2011	Résultat atteint quand valeur cible	Réalisation SMGN	Résultat
Horaire et intervalles de passage Respect des cadences M1 - cadences Respect des cadences M2 - cadences Respect des horaires M3 - horaires Respect des horaires M4 - horaires	Temps trajet ≤ 4 min Temps trajet ≤ 4 min Départ ≤ 3 min de l'horaire Départ ≤ 3 min de l'horaire	≥ 95% ≥ 95% ≥ 95% ≥ 95%	96,00% 96,50% 100,00% 100,00%	Atteint Atteint Atteint Atteint
Fréquentation Valeur absolue	13351000,00		1'555'521,00	Atteint à 14,80%
Taux de couverture globale en % Total produits / Total charges 1004358 / 3437830	29,20%	≥ 95%	30,09%	Atteint à 3,04%
Coût Places / Km en CHF Total charges / Places Km 3437830 / 6877232	0,481 * atteint quand ≤ à l'objectif	≥ 95%	0,499	Atteint à 3,74%
Places Kilomètres Espace des lignes pour conditions météorologiques Travaux conduits préciser dans le lac Fêtes de Genève	Capacité des bateaux Km / ligne			
M1 - Plaisirs-Moërel	347	50	0,82	14727
M2 - Plaisirs-Enpaviers	462	50	0,73	16863
M3 - Port Noir-Plaisirs	196	60	1,60	1831,6
M4 - Port Noir-de Chateaubriand	253	60	1,60	24238
TOTAL places/km				741194
Valeur absolue	7162000			
Kilomètres parcourus X Capacité des bateaux	Objectif adapté selon lignes fermées	≥ 95%	6'877'232	Atteint à -2,97%
	7'087'806			
Charges SMGN 2011 3437830 11200679	Produits SMGN 2011 1034358			
3437830	1034358			

MAJ le 26.11.2012

19 avril 2012

S.M.G.N.
SOCIETE DES MOUETTES GENEVOISES NAVIGATION S.A.

Annexe n° 2 au rapport de gestion du
Conseil d'administration à l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires

Comptes de résultats de l'exercice 2011

La société présente un exercice bénéficiaire se montant à CHF 18'133.52

La somme de CHF 9'066.76, représentant 50 % du bénéfice, devra être restituée à l'Etat, le solde de CHF 9'066.76 est acquis à la société.

Une restitution des recettes à l'Etat de Genève de CHF 17'668.35 est applicable selon les articles 10,11 et 12 du Contrat de prestations « Garantie des recettes ».
Ce paiement se présente sous forme de facture.

Avant subvention, les lignes M1, M2, M3 et M4 comprises dans la Communauté Tarifaire Intégrale, accusent un résultat négatif de CHF 2'403'472.87

Une comparaison entre 2011 et 2010 des différents postes est présentée ci-après :

- Les recettes des lignes M1, M2, M3 et M4 augmentent de CHF 895'357.85 à CHF 990'826.80, soit une augmentation de 10.66 %;
- Quant aux autres recettes, soit les commissions pour vente de billets d'entreprises tierces, elles ont augmenté de CHF 37'272.79 à CHF 41'551.51, soit une hausse de 11.48 %.
- Les salaires et les charges sociales augmentés des frais de formation ont augmenté de CHF 1'837'831.95 à CHF 2'147'237.75, soit une hausse de 16.84 %.
- Nos lignes UNIRESO ont transporté 1'307'033 passagers en 2010 et 1'555'521 en 2011, soit une augmentation de 19.01 %.

MAJ le 26.11.2012



S.M.G.N.
SOCIETE DES MOUETTES GENEVOISES NAVIGATION S.A.

Procès-verbal de l'Assemblée générale extraordinaire
des actionnaires de la société
du 14 décembre 2012 à 18 heures 30

1. Constatation de la validité de l'Assemblée générale

Monsieur Joël CHARRIERE présente 12 certificats d'actions au porteur représentant 100 titres au total de la S.M.G.N SOCIETE DES MOUETTES GENEVOISES NAVIGATION S.A.

De son côté, Madame Anne-Marie TERRAPON présente de 2 certificats d'actions de 1'200 actions au porteur.

Bien que la présente assemblée n'ait pas été convoquée conformément à la loi et aux statuts de la société, elle est néanmoins valablement réunie puisqu'elle rassemble tous les propriétaires ou les représentants de la totalité des actions au sens d'une assemblée universelle, prévue à l'article 701 du Code des Obligations; elle peut donc valablement statuer.

2. Approbation du procès-verbal de la dernière assemblée générale ordinaire du 21 juin 2012

Ce procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

L'Assemblée générale prend acte de ce que la présente assemblée extraordinaire est convoquée suite aux modifications des comptes annuels de l'exercice 2011 intervenues, à la demande de l'Etat, en raison d'une erreur de la fiduciaire.

3. Commentaire sur le rapport annuel de l'exercice 2011

Le Président fait circuler ce rapport à l'assemblée en apportant quelques commentaires verbaux supplémentaires.

4. Commentaire sur les comptes annuels de l'exercice 2011

L'Assemblée générale constate que les comptes annuels de l'exercice 2011 ont dû être modifiés, à la demande de l'Etat, en raison d'une erreur de la fiduciaire.

Elle constate que l'exercice se solde par un bénéfice de CHF 9'066.76 après un bénéfice de CHF 16'912.65 en 2010, après la répartition contractuelle de résultat avec l'Etat de Genève.

5. Décisions relatives à :

a) l'approbation du rapport annuel de l'exercice 2011

Le nouveau rapport annuel de gestion daté du 26 novembre 2012 est approuvé.

b) l'approbation des comptes annuels de l'exercice 2011

Les nouveaux comptes annuels de l'exercice 2011 sont approuvés.

c) l'affectation du résultat apparaissant au bilan

L'assemblée décide de reporter le bénéfice en compte.

6. Divers et propositions individuelles sans prise de décision

Personne ne formule de remarque ou de proposition.

L'Assemblée est close à 19 heures.

Genève, le 14 décembre 2012.

Le Président :



Antoine E. BÖHLER

Le Secrétaire :



Joël CHARRIERE

**SOCIETE DES MOUETTES
GENEVOISES NAVIGATION SA**
GENEVE

Situation détaillée intermédiaire au 30 juin 2012

Bilan comparatif au 30 juin 2012 et 31 décembre 2011	Pages 1
Compte de pertes et profits comparatif au 30 juin 2012 (comparatif au 31.12.2011)	2
Annexe aux comptes annuels	3 - 5
Détails divers	6 - 9
Tableau des flux de trésorerie	10
Tableau des fonds propres	11

COMPTE DE PERTES ET PROFITS INTERMEDIAIRE AU 30 JUIN 2012

DESIGNATION	Budget 2012 (12 mois)	Budget 2012 (6 mois)	Page	Effectif 2012 (6 mois)	Effectif 2011 (12 mois)
	CHF	CHF		CHF	CHF
PRODUITS					
Participation cantonale aux frais de gestion	1'980.00	990.00		990.00	1'980.00
Indemnité communauté tarifaire intégrale	98'914.00	49'457.00		49'457.10	135'074.00
Produits transports voyageurs	907'769.00	453'884.50		448'683.65	855'752.80
Recettes diverses	35'000.00	17'500.00	8	7'027.87	41'551.51
TOTAL PRODUITS	1'043'663.00	521'831.50		506'158.62	1'034'358.31
CHARGES D'EXPLOITATION					
Salaires et charges sociales	1'730'161.00	865'080.50		795'553.60	1'527'028.05
Formation	34'000.00	17'000.00		20'800.00	72'900.00
Entretien bateaux	215'350.00	107'675.00	8	191'228.45	294'086.15
Entretien débarcadères et véhicules	35'000.00	17'500.00		7'789.08	38'307.08
Amortissement bateaux	119'724.00	59'862.00	6	59'860.00	119'720.00
Assurances bateaux	11'709.00	5'854.50		9'593.20	8'694.40
Frais exploitation Unireso	48'647.00	24'323.50		19'215.48	49'953.45
Carburant	55'000.00	27'500.00		31'139.33	6'509.70
Charges d'exploitation diverses	104'000.00	52'000.00	8	75'542.92	119'952.50
Total charges d'exploitation	2'353'591.00	1'176'795.50		1'210'722.06	2'237'151.33
MARGE BRUTE	(1'309'928.00)	(654'964.00)		(704'563.44)	(1'202'793.02)
CHARGES DE GESTION					
Salaires et charges sociales	624'670.00	312'335.00		252'392.45	547'309.70
Loyers	46'872.00	23'436.00		36'863.48	55'291.56
Services industriels	35'000.00	17'500.00		10'550.20	32'176.20
Assurances	25'000.00	12'500.00		8'187.15	19'730.40
Charges de gestion diverses	149'806.00	74'903.00	9	45'173.47	155'013.68
Honoraires	328'300.00	164'150.00	9	107'427.13	304'479.99
Intérêts	21'000.00	10'500.00	9	5'341.00	13'639.71
Impôts, taxes et divers	18'000.00	9'000.00		1'455.00	5'624.00
TVA non récupérée	56'000.00	28'000.00		29'867.28	67'414.61
Total des frais généraux	1'304'648.00	652'324.00		497'257.16	1'200'679.85
Résultat avant subvention	(2'614'576.00)	(1'307'288.00)		(1'201'820.60)	(2'403'472.87)
Versements Etat de Genève	2'614'576.00	1'307'288.00		1'307'287.98	2'439'274.74
BENEFICE DE LA PERIODE	0.00	0.00		105'467.38	35'801.87
Restitution 50 % du bénéfice	0.00	0.00		(52'733.69)	(17'900.93)
RESULTAT NET	0.00	0.00		52'733.69	17'900.94